



GROUPE ADP

COMMUNIQUE FINANCIER

Tremblay-en-France, le 8 février 2019

Aéroports de Paris SA

Aéroports de Paris SA prend acte de la décision d'homologation de ses tarifs de redevances 2019 par l'Autorité de supervision indépendante

Aéroports de Paris SA prend acte de la décision n°1810-D2 du 6 février 2019 de l'Autorité de supervision indépendante d'homologuer les tarifs des redevances aéroportuaires applicables pour la période tarifaire 2019- 2020¹.

Ces tarifs entreront en vigueur au 1er avril 2019 et seront en hausse de 1,0% pour les aérodromes de Paris- Charles de Gaulle et Paris-Orly et de 3,52 % pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget.

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr
Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2017, le groupe a accueilli via Paris Aéroport plus de 101 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et plus de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2017, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 3 617 millions d'euros et le résultat net à 571 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr



¹ Hors redevances d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite déjà homologuées dans le cadre de la décision n°1810-D1 du 11 janvier 2019.